

## Déclaration impôts et garde alternée

Par chantis, le 12/01/2012 à 16:12

Bonjour,

Dans une fratrie de deux enfants, est-il possible de déclarer aux impôts l'aîné à charge exclusive de la mère et le cadet en garde alternée chez sa mère et chez son père? Merci pour votre réponse.